

prescrit que l'Allemagne doit acquitter le plein montant l'a été. L'adjoint parlementaire du premier ministre (M. Claxton) a dit hier qu'en vertu d'une résolution adoptée à Atlantic-City les pays ayant les moyens de défrayer les secours devraient le faire. En ce cas, on en arrive à la conclusion que les pays qui sont incapables de les payer en auront la remise, mais par ailleurs, d'après la résolution adoptée à Atlantic-City, l'Allemagne devra en acquitter le plein montant.

Je ne suis pas de ceux qui se laissent facilement émouvoir au sujet des droits des nations vaincues. Nous devons tous convenir que si, après la guerre, la masse du peuple allemand, hommes, femmes et enfants, souffre de la famine, il ne pourra pas faire autrement que d'acquitter le plein montant des secours, et, apparemment, nous allons refuser de venir à leur aide. A mon sens c'est là une dérogation aux principes formulés dans la charte de l'Atlantique.

Il y a en outre une autre question qui se rattache aux résolutions adoptées à Atlantic-City et qui m'a causé beaucoup de souci. A mon sens, certaines de ces résolutions limitent considérablement la portée de l'accord relatif à l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies. Il s'agit en l'occurrence d'une administration internationale de secours et de rétablissement. On y relève les mots "secours" et "rétablissement". A en juger par la résolution n° 12 je crois comprendre qu'on a en réalité supprimé le second de ces mots. Si je fais cette observation c'est que j'ai lu des déclarations à cet effet dans plusieurs revues américaines et je désire citer certaines d'entre elles. Le *Christian Science Monitor* du 16 mars fait mention de la résolution n° 12 adoptée à Atlantic-City et fait le commentaire suivant:

Il ne faut pas considérer l'œuvre du rétablissement comme le commencement de la restauration. Elle est corrélative aux secours.

Voici ce que je relève dans le *Wall Street Journal* du 20 mars:

Le rétablissement, ainsi que le définissent l'UNRRA et le Congrès, n'est pas synonyme de restauration.

Il était dit dans l'*Economist* du 4 décembre:

On a décidé de supprimer la deuxième lettre "R" de l'UNRRA.

Apparemment, l'UNRRA n'est donc plus maintenant qu'un organisme de secours. Elle ne doit pas se charger du rétablissement des régions dévastées. Les journaux ont rapporté que 41 résolutions avaient été adoptées à Atlantic-City. Les honorables membres de la Chambre n'ont pas été en mesure de se renseigner sur la teneur de ces résolutions. Ce qui est dit dans les journaux au sujet de

la résolution n° 2 démontre que les pouvoirs de l'UNRRA ont été fort amoindris. Il me semble qu'avant de nous demander d'adopter ce bill, on devrait nous donner l'avantage d'examiner le texte des résolutions qui ont été adoptées à Atlantic-City et qui restreignent d'une façon très appréciable les opérations de l'UNRRA.

A moins que certains pays ne puissent obtenir des matières premières et des machines pour reconstituer leur industrie, ils auront besoin de secours pendant plusieurs années. Apparemment, l'UNRRA ne songe pas à fournir les matières premières et les machines nécessaires pour que l'industrie de ces pays dévastés puisse exporter des produits en échange de ceux que ces pays importeront. On peut se demander comment les régions dévastées pourront devenir capables de produire les articles d'exportation nécessaires au paiement de leurs importations. Pour obtenir des secours de l'UNRRA, ces nations devront-elles se rallier aux propositions relatives à une monnaie internationale? D'aucuns diront que c'est là un des moyens qui permettraient à ces nations de recevoir l'aide nécessaire. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que, selon l'article 4 du projet de résolution présenté par le Canada:

La création d'un organisme monétaire international ne saurait remplacer les mesures internationales de secours et de rétablissement auxquelles il faudra recourir lorsque la guerre prendra fin ainsi que plus tard. De l'avis des spécialistes canadiens, il ne faudrait pas compter sur un organisme monétaire ainsi créé pour le financement de transactions de ce genre.

Ainsi, d'après les experts canadiens, le rétablissement des régions dévastées et la reconstruction ne sauraient être réalisés par la mise à exécution de ces propositions monétaires internationales. Je demande encore une fois de quelle façon ces nations recevront l'aide nécessaire qui leur permettra de se subvenir à elles-mêmes. Le seul autre moyen dont elles disposeront vraisemblablement est le recours aux emprunts à longue échéance et ces emprunts ne sauraient se faire par l'entremise de l'UNRRA. Quant on se remet en mémoire les résultats qu'a donnés ce genre d'emprunts, quand on se rappelle que pendant soixante années avant la dernière guerre, l'Angleterre a prêté de fortes sommes à longue échéance à des nations étrangères et qu'elle a perdu de ce fait quelque 16 ou 17 milliards de dollars, quand on se rappelle enfin que les Etats-Unis, —et je cite de mémoire,—ont perdu environ 11 milliards de dollars à la suite de prêts consentis à des nations étrangères entre les deux guerres, on peut en conclure que les résultats d'une telle ligne de conduite sont loin d'être avantageux. En outre, ces mesures ne peuvent